



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RISQUES PROFESSIONNELS CHEZ LES ATSEM

> **Contact** : prevention@cdg38.fr

Ingénieurs en prévention des risques professionnels

04.56.38.87.04

> **Pôle** : Prévention des risques professionnels

> **Date** : Octobre 2023

ATSEM (AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DE L'ÉCOLE MATERNELLE) ET RISQUES PROFESSIONNELS

Les agents travaillant dans le secteur scolaire et périscolaire (notamment les ATSEM) sont exposés à de nombreuses contraintes, à l'origine notamment de troubles musculosquelettiques (TMS) : manutentions, gestes répétitifs, postures de travail...

L'INRS (Institut National et Recherche et de Sécurité) identifie, en 2021, deux principales familles de risques professionnels pour les métiers de la petite enfance (dont les activités recourent en partie celles exercées par les ATSEM) :

- Les manutentions manuelles (porter les enfants, transférer du mobilier / des objets) et les contraintes posturales (se baisser pour se mettre à la hauteur de l'enfant) : 50% des causes d'accidents du travail (AT) et de maladies professionnelles (MP).
- Les chutes de plain-pied ou de hauteur : près de 40% des AT pour ces catégories de travailleurs.

Source CNAM

Les ATSEM sont également exposés au risque infectieux, au bruit, au risque chimique (manipulation des produits d'entretien) ainsi qu'aux risques psychosociaux (RPS).

Les contraintes physiques et psycho-organisationnelles de ces postes peuvent affecter la santé et les fonctions physiques des agents, ce qui occasionne des répercussions sur la qualité du travail et du service : augmentation de l'absentéisme, dégradation de l'ambiance de travail, perte de motivation, augmentation des accidents de service ou des maladies professionnelles, rotation des équipes, surcharge d'activité pour les autres agents...

1. Les risques chez les ATSEM

a) Le port de charges

Les manutentions manuelles sont nombreuses au cours de la journée :

- Porter les enfants (pour les consoler, les aider, ...),
- Porter le matériel (mobilier et matériel pédagogique, matériel d'entretien, ...),
- Ranger les espaces et le matériel en raison des activités diverses,
- Mettre en place et ranger les lits et la literie pour la sieste dans les salles multi-usages,
- ...

Les contraintes de ces ports de charges sont liées au poids et aux dimensions des objets manipulés, à leur volume, à leur quantité, au type de préhension ou encore à la fréquence de manipulation.

b) Les postures contraignantes

Certaines postures entraînent des contraintes spécifiques sur les articulations : élévation des bras au-dessus du niveau du cœur (épaule), buste penché en avant ou en torsion, position à genou ou accroupie, ...

Il s'agit de postures régulièrement adoptées par les ATSEM dans leurs différentes missions :

- S'accroupir ou se pencher en avant fréquemment pour se positionner au niveau des enfants,
- S'asseoir immobile au sol ou sur une chaise d'enfants pour la surveillance de la sieste, les activités en classe ou encore le repas du midi,
- S'asseoir à une table d'enfant pour réaliser les tâches administratives et pédagogiques,
- Se pencher en avant pour nettoyer les tables et chaises de la classe et ramasser les objets au sol,
- Élever les bras au-dessus du cœur pour ranger le matériel hors de portée des enfants ou accrocher les productions des enfants aux murs et plafonds (qui peut également représenter un **risque de chute de hauteur** en cas d'utilisation de mobilier pour atteindre le haut des murs ou des plafonds),
- ...

c) Les gestes répétitifs

Les ATSEM réalisent des gestes répétés : s'accroupir pour être au niveau des enfants, se pencher en avant puis se relever, réaliser des gestes sollicitant pour les mains et les membres supérieurs (taille de crayon, collage dans les cahiers de liaison de chaque enfant, ...), balayage et lavage des surfaces, servir les repas à l'assiette, ...

La répétitivité peut être d'autant plus importante en fonction :

- du nombre d'enfants,
- de leur degré d'autonomie,
- du mobilier (caractéristiques, notamment le poids et nombre),
- des espaces dans l'école,
- des activités réalisées,
- de l'organisation du travail (répartition des tâches entre les ATSEM, les enseignants, les agents d'entretien, ...)
- du matériel mis à disposition (ciseaux ou taille-crayons manuels ou électriques...)

La répétitivité va aggraver les conséquences du port de charges et des postures contraignantes. La précision du geste réalisé est également un facteur aggravant (ex : découpe avec des ciseaux).

d) Des contraintes liées à l'organisation

L'ensemble des gestes décrits ci-dessus dépend directement des missions attribuées aux ATSEM et de leur rythme de travail.

D'une commune à une autre, les postes d'ATSEM varient selon :

- La durée de la semaine de travail : 4 jours ou 4,5 jours
- La demande de réalisation de tâches d'entretien le matin et/ou le soir
- L'organisation du repas des enfants : accompagnement des enfants, ou repas des ATSEM pris en même temps que celui des enfants
- La réalisation de missions de périscolaire le matin et/ou soir

- La rotation des agents sur les différentes écoles de la commune d'une année sur l'autre, au sein des différentes classes avec les différents enseignants chaque année, ou chaque période...
- L'accueil des « très petites sections »

De plus, les postes d'ATSEM ont une double hiérarchie : employés par la commune (hiérarchie directe), ces agents sont soumis, dans le cadre de leurs missions, à la responsabilité de la direction de l'école ou de l'enseignant (hiérarchie fonctionnelle), de l'école maternelle sur le temps scolaire. Ils doivent donc s'adapter à des consignes différentes selon les interlocuteurs (directeur d'école, maire, enseignant, parents d'élèves, responsable hiérarchique, ...).

Le fonctionnement du corps enseignant de l'établissement et plus particulièrement de l'enseignant de la classe impacte considérablement les missions de l'ATSEM.

Les missions des ATSEM nécessitent des temps de coordination, d'échanges et de partage de pratique (avec les autres ATSEM, avec l'enseignant, avec le responsable hiérarchique, ...) ainsi que des temps de préparation des activités pédagogiques. Ces temps ne sont pas toujours prévus dans l'emploi du temps de l'ATSEM.

Sur ces postes, le cumul d'activités laisse peu de place aux temps morts et est un facteur de risques.

e) Les relations sociales

Les ATSEM interviennent auprès des enfants et de leur famille avec un rôle éducatif où l'affectif peut tenir une grande place. Les agents peuvent être amenés à travailler auprès d'enfants en grande difficulté physique, psychologique et/ou affective.

Les ATSEM doivent cependant être d'humeur constante et faire preuve de patience, de disponibilité et de bienveillance quelles que soient les circonstances.

En outre, les ATSEM sont auprès des enfants la majeure partie de leur temps de travail, ce qui limite les espaces de discussion. L'absence d'échanges et de régulation sur le travail entre professionnels peut engendrer une dégradation de la qualité de communication entre les professionnels et créer ou accentuer les tensions.

f) La reconnaissance parfois insuffisante de l'expertise métier

Les compétences des ATSEM ne sont pas toujours suffisamment valorisées (auprès des parents, de la collectivité, du corps enseignant) ce qui peut être un facteur de démotivation et de perte de sens au travail pour certains.

g) Le risque chimique

Les ATSEM utilisent des produits d'entretien pour :

- Laver les tables des classes,
- Laver des couchettes mouillées après la sieste,
- Laver les jeux dans les vacances scolaires,
- ...

En cas de réalisation de missions d'entretien des locaux, le risque chimique est majoré.

h) Le risque lié au bruit

L'environnement scolaire et périscolaire est en général un environnement bruyant, avec un pic d'intensité pendant la pause méridienne. Bien qu'ils ne dépassent pas toujours les seuils réglementaires, un environnement bruyant perturbe la communication, génère de la fatigue et du stress.

i) Autres risques

Les ATSEM sont exposés à d'autres risques (chute de plain-pied, risque routier, risque de coupure, agression, attentat ...). L'employeur veillera à identifier et évaluer l'ensemble des risques professionnels liés aux activités réelles des agents de sa collectivité et l'indiquera dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

2. Les mesures de prévention

Afin de limiter les impacts sur la santé de ces métiers, une démarche de prévention globale intégrant les aspects organisationnels, humains et techniques est à mettre en place.

a) Mesures organisationnelles

Pour limiter les risques sur les activités d'une ATSEM, il est nécessaire de mettre en place une organisation qui permettra de réduire :

- La répétitivité d'une activité ou d'un geste
- La cadence des tâches
- L'amplitude horaire de la journée de travail
- La durée des tâches contraignantes
- L'encombrement des postes de travail (emplacement, espace suffisant pour travailler, ...)
- Le poids des équipements de travail et du mobilier

Cette organisation sera déclinée dans les fiches de poste, procédures ou encore règlement intérieur.

Ces documents définissent les spécificités, les contraintes et les limites du poste, affirment les exigences de la collectivité en termes d'attendu sur le poste et les adaptations à mettre en place en cas d'absence ponctuelle d'un collègue.

Ils peuvent être complétés par une charte issue d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (ATSEM, responsable/référent ressources humaines, formation spécialisée du comité social territorial, corps enseignant, académie, ...). Un modèle de charte est disponible sur le site : www.cdq38.fr.

Afin de s'assurer une bonne compréhension des protocoles par tous les agents, il est conseillé de les présenter, de les expliquer aux équipes puis de les afficher dans tous les sites d'intervention.

Ces protocoles pourront, en fonction des besoins, être modifiés. Des réunions de travail, analyses de la pratiques, retours d'expérience ou tout autre temps d'échanges réguliers entre professionnels sont précieux pour favoriser l'appropriation, la mise en œuvre et l'évolution de ces protocoles.

L'ensemble de ces documents permet de préciser la place de l'ATSEM dans la classe, auprès de l'enseignant, son degré d'autonomie ou encore les temps de préparation pédagogique.

b) Mesures humaines

Le métier d'ATSEM est parfois à tort assimilé à une profession pouvant être exercée sans qualification. Cependant, en plus d'un métier demandant des compétences et des connaissances (sur le développement de l'enfant, sur l'entretien des locaux ou encore sur la préparation des repas), il s'agit d'un métier à risques spécifiques pour lesquels les agents doivent être formés (TMS, hygiène, accueil des enfants, pédagogie, communication et posture professionnelle...).

Le parcours de formation doit s'inscrire dans un processus d'anticipation de l'usure professionnelle et du vieillissement des personnels.

L'employeur doit faire suivre à ses agents une formation relative aux activités de manutention manuelle. Cette formation a pour objectif d'enseigner les bonnes pratiques et les postures recommandées. Les formations PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) répondent à ce besoin et prennent en compte les spécificités des métiers de la petite enfance. Pour accroître l'efficacité du message pédagogique, elles sont organisées sur le lieu de travail habituel et prévoient des mises en pratique avec le matériel utilisé quotidiennement par les agents.

Les temps de travail collectifs sont rares sur les postes d'ATSEM, et l'organisation de formations collectives agira en soutien d'une cohésion d'équipe.

De même, pour favoriser l'inclusion des ATSEM dans l'équipe pédagogique, il peut être organisé des formations communes avec les enseignants, en accord avec l'Education Nationale.

c) Mesures techniques : locaux, aménagements et matériels

De façon générale, pourrait-on dire que les mesures favorisant l'autonomie de l'enfant limiteront les postures contraignantes. Une attention particulière pourra être portée sur les points suivants :

Entrée des structures

Prévoir une assise pour adulte et du matériel pour faciliter le chaussage des enfants (chaises-pieds, repose-pieds, ...).

Encourager les enfants à aller vers l'adulte assis pour l'habillage, et non l'inverse.

La classe

Fournir à chaque ATSEM un tabouret à roulettes (5 roulettes pour favoriser la stabilité) à dossier.

Organiser l'espace autour des tables afin de faciliter la circulation en tabouret.

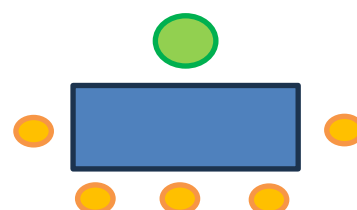
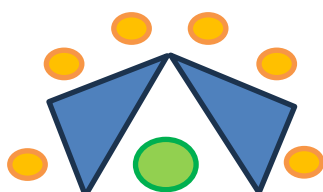
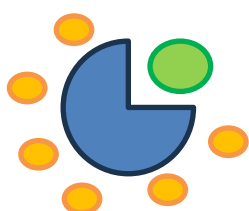


Photo CDG38

Accrocher les décorations à hauteur d'adulte.

Installer un évier à hauteur d'adulte dans la classe.

Choisir, ou agencer les tables afin que l'adulte soit au centre des enfants.



Espace de préparation pédagogique

Prévoir un espace dédié pour l'ATSEM afin de réaliser les préparations pédagogiques : bureau à hauteur d'adulte (70cm), siège de bureau réglable. Etudier avec chaque ATSEM la pertinence de la localisation du bureau (dans ou hors de la classe).

Fournir aux ATSEM le matériel nécessaire à la préparation : ciseau ergonomique ou électrique, taille-crayon électrique, massicot, perceuse électrique, plastifieuse, chariot, ...



Photo CDG38

Les sanitaires

Mettre en place des équipements facilement utilisables par les enfants (distributeur de papier toilette, bouton poussoir facile, chasse d'eau accessible, ...)

Installer un tabouret à roulettes dans les sanitaires.

Installer un bac à douche à environ 50cm du sol. Prévoir un escalier pour que les enfants y accèdent.

En parallèle, mener une réflexion avec le corps enseignant sur la gestion des couches des « très petites sections ».



Photo CDG38

Le dortoir

Privilégier les dortoirs fixes (sans multi-usage le reste de la journée).

Privilégier les couchettes ou matelas (empilables avec un support sur roulettes par piles pour faciliter leurs déplacements) et un manche à crochet « ramasse-couchettes » pour les soulever.

Fournir un siège confortable pour la surveillance de la sieste.

D'une manière générale, tout aménagement ou choix de mobilier ayant tendance à favoriser l'autonomie de l'enfant (en veillant à garantir sa sécurité) tout en restant à hauteur d'adulte aura un impact positif sur les activités de manutention de l'agent.

La salle de restauration

Privilégier les tables de 70cm de hauteur équipées de chaises hautes pour les maternelles afin de limiter les postures tronc penché vers l'avant.

d) Autres mesures

Pour le service des repas

Organiser le service afin de limiter la posture penchée en avant (découpe du plats et remplissage des assiettes sur le chariot et non sur les tables, ...).

Organiser le service afin de permettre à chaque ATSEM de manger dans de bonnes conditions (hauteur d'adulte, temps suffisant pour manger un repas entièrement, ...).

Encourager l'autonomie et la participation des enfants au service du repas et au débarrassage.

Mener une démarche sur réduire l'exposition des agents au bruit : installation de panneaux absorbants (plafonds, et murs), de revêtements anti-bruit sur les tables, utilisation de tables insonorisées, cloisons avec matériaux absorbants ou pièges à son, utilisation d'ustensiles moins bruyants, techniques d'animation, etc.

Sensibiliser le personnel et les enfants aux risques liés au bruit avec éventuellement des appareils lumineux affichant le niveau de bruit, etc.

La salle de repos / repas :

Prévoir suffisamment de chaises pour adulte pour le personnel de l'établissement.

Entretien des locaux et du matériel

Fournir du matériel par pré-impregnation et former les agents à cette technique.

L'environnement du travail

Par leur conception ou leur aménagement, les locaux peuvent être un facteur d'aggravation ou au contraire de prévention des troubles musculosquelettiques. Plus ces éléments sont prévus en amont du projet, plus les possibilités d'adaptation du travail à l'agent existent.

L'employeur devra veiller à prendre en compte ces facteurs dans sa démarche de prévention des TMS, dès la conception ou la rénovation des locaux, tout en favorisant par la suite l'aménagement et l'entretien des espaces de travail, en anticipant les éventuelles évolutions (augmentation des effectifs, nouvelles missions...).



Photo CDG38